

Chambre de Commerce: Séance d'information sur le statut unique

Si le statut unique pour salarié dont l'introduction a été votée par la Chambre des Députés en date du 29 avril 2008, doit contribuer à moderniser la législation sociale et à augmenter la compétitivité de l'économie nationale par une réduction de l'absentéisme, la fusion des organismes de sécurité sociale et une simplification administrative, son application concrète sur le terrain soulève encore de nombreuses questions. Afin de répondre aux interrogations des entreprises, la Chambre de Commerce organisera le lundi 29 septembre 2008 de 8h30 à 12h30 une séance d'information sur les formalités pratiques du statut unique avec le programme suivant.

Mot de bienvenue et introduction à la thématique, Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce **Le statut unique, Marc Kieffer, conseiller à la Fedil (Durée: 1 heure)**

- Historique
- Disparition des régimes «ouvrier» et «employé»
- Les modifications apportées au droit de la sécurité sociale –droit du travail
- Heures supplémentaires
- Indemnité de départ
- Trimestre de faveur
- Rémunération continuée
- Mutualité
- Plan de pension complémentaire
- Convention collective de travail
- Organes de représentation du personnel au niveau de l'entreprise

Les formalités pratiques, Alain Reuter, Centre Commun de la Sécurité Sociale (Durée: 2 heures)

- Déclaration d'entrée (Nouveautés)
- Indication d'une éventuelle «activité manuelle»

27/08/2008 11:26

AGEFI Luxembourg

À : 15111438326

PAGE : 002 DE 004

- Période d'essai
- Déclaration des salaires
- Déclaration des différents éléments de rémunération
- Déclaration des maladies
- Déclarations sur papier et par SBCUline
- Mutualité
- Modalités de la classification dans la Mutualité
- Remboursements de la Mutualité

Questions-réponses (30 minutes)

La participation à la séance d'information est gratuite. Inscriptions sous www.cc.lu. Pour plus d'informations: Chambre de Commerce, M. Alain Glod, tél.: (+352) 42 39 39-235, alain.glod@cc.lu